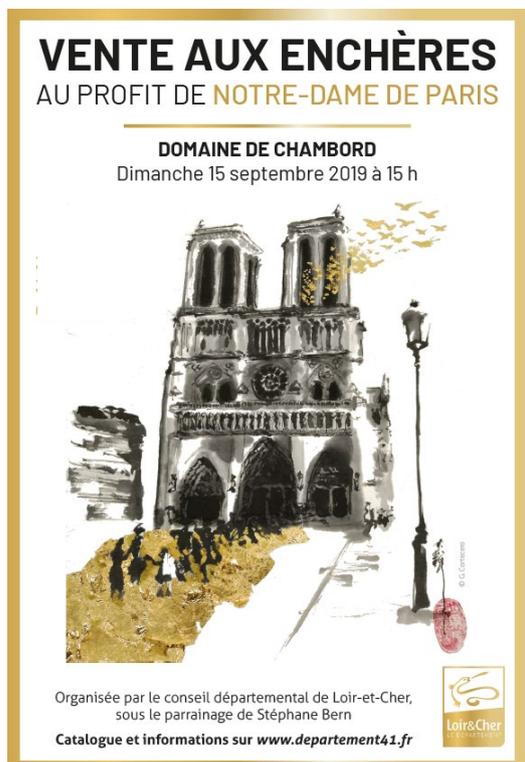


Blois, le 09 septembre 2019



VENTES AUX ENCHÈRES EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS : LE DEPARTEMENT 41 MOBILISÉ

Suite à l'incendie qui a ravagé une partie de la Cathédrale Notre-Dame de Paris en avril dernier, et souhaitant répondre aux sollicitations et appels aux dons reçus, le Président du conseil départemental de Loir-et-Cher, **Nicolas Perruchot, a choisi d'organiser un évènement de mécénat populaire** permettant à chacun de pouvoir participer à la restauration, de mettre l'art au service du patrimoine. Ainsi, est née l'idée de cette vente aux enchères. Stéphane Bern a accepté de parrainer cet évènement, Monseigneur Aupetit du diocèse de Paris salue cette initiative, Monseigneur Batut du diocèse de Blois également, enfin, la maison Rouillac commissaires-priseurs à Blois et Vendôme orchestreront la vente.

32 artistes ont fait don d'une ou plusieurs œuvres ; la vente compte 42 pièces. Parmi les artistes : Alain Souchon a retranscrit manuellement deux chansons de son répertoire : Foule sentimental et Allo maman, bobo ; Michel Audiard donne un passage de Saint-Martin, le chocolatier Max Vauché a réalisé la flèche de Notre-Dame en chocolat, la fondation Bernard Lorjou et Jacques El Khaddar donne respectivement plusieurs peinture et lithographies, le département cède deux œuvres de Louis Leygue .. l'ensemble du catalogue peut être consulté [ici](#)

La vente a lieu à partir de 15h au Domaine National de Chambord ; les œuvres sont exposées à partir de 13h. L'accès est libre pour tous.

Déroulé :

Le Département abondera la somme récoltée dans la limite d'un budget de 20 à 30 000€. L'argent ainsi réuni permettra notamment à l'artiste Goudji de créer une œuvre qui entrera à la Cathédrale Notre-Dame, ce sera le don collectif des loir-et-chériens et des généreux donateurs de la région pour l'édifice. L'argent servira uniquement à payer les matériaux. L'artiste réalisant son œuvre gracieusement ; s'il reste de l'argent non dépensé, il sera intégralement reversé à la fondation en charge de la restauration.